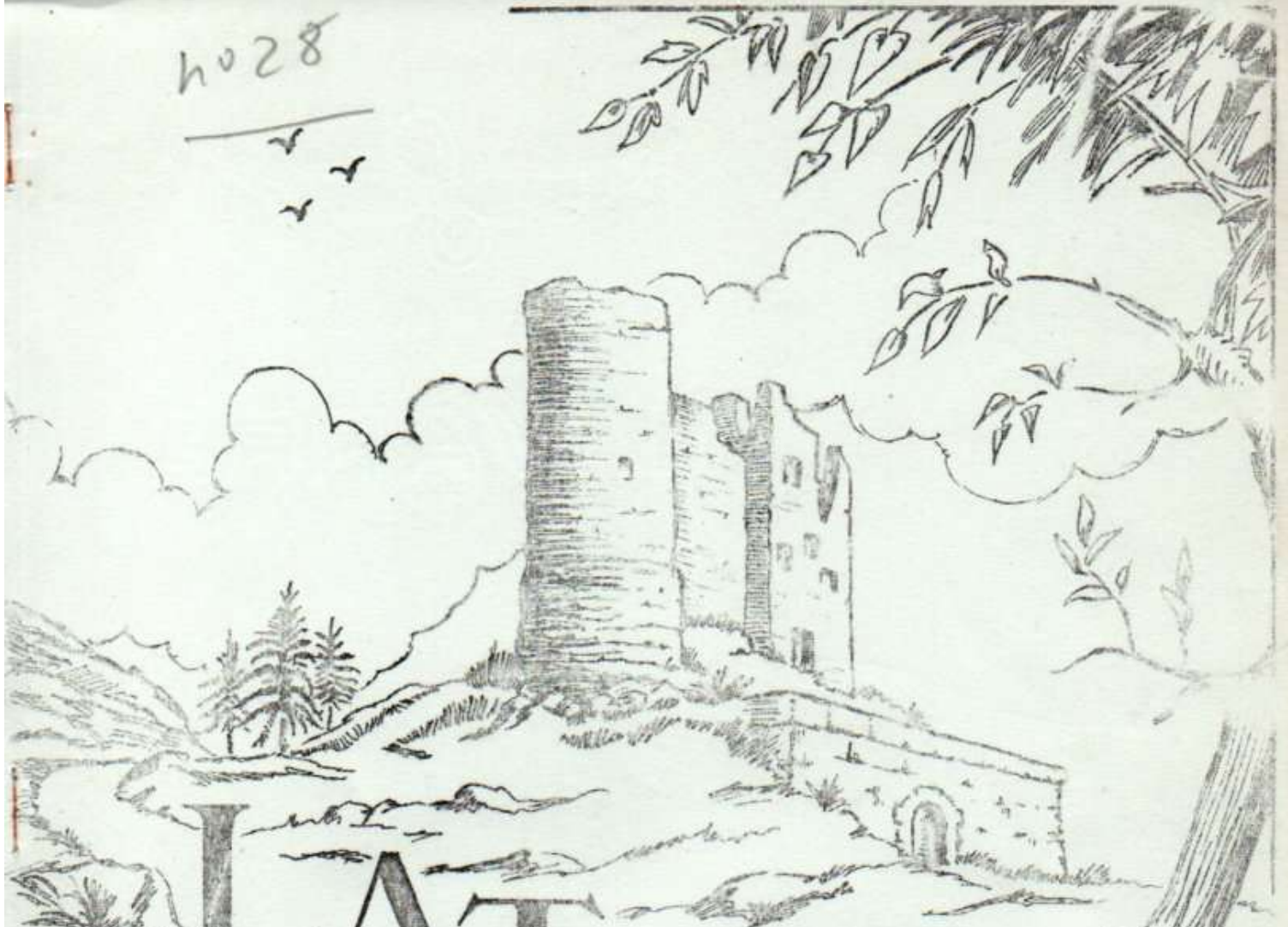


no 28



LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Dépôt légal n° 12165

L' EDITORIAL DU MAIRE

Au début de l'année nouvelle, j'adresse avec ferveur mes meilleurs vœux à tous ceux et à toutes celles qui forment la population de Guillaumes.

Certes, ces vœux ne s'accompagnent d'aucune certitude d'efficacité, mais ils représentent la tradition et la politesse dont l'image est nécessaire pour donner à la vie en société, un aspect humain.

Aux souhaits habituels et personnels, fondamentaux, j'ajoute celui que notre pays connaisse la paix intérieure, la paix extérieure et poursuive sa marche en avant dans tous les domaines.

J'ajoute le souhait que notre petite Cité trouve sa place, confortable, sûre, et bien à elle dans les nouvelles structures administratives que le pays tout entier doit se donner. Pour elle aussi, je formule le souhait qu'elle poursuive sa marche en avant grâce à l'effort nécessaire de tous et de toutes, tout en comprenant que celui-ci peut paraître à certains lourd à supporter.

Le Gouvernement, pour venir en aide aux collectivités rurales déshéritées a décidé de financer un programme d'investissements ruraux. Ce programme est réservé aux régions de Bretagne, du Massif-Central et à certaines collectivités des Alpes.

En ce qui nous concerne, il est intéressant de noter que le Canton de Guillaumes a été retenu, dans le département des Alpes-Maritimes, par l'Administration territoriale, pour bénéficier de ce programme.

Je viens d'être informé officiellement par Monsieur le Préfet que la Commune de Guillaumes est inscrite pour une subvention d'un montant de 8 millions 1/2 d'anciens frs. A cette aide financière, importante j'ajoutera certainement celle du Département.

De la sorte, il nous sera possible d'effectuer 17 millions d'anciens frs de travaux avec un montant de subvention d'environ 8%. Les Travaux retenus sont :

- la poursuite du Chemin de Veynas
- la construction de sentiers touristiques
- la construction d'une baignoire à moutons.

Cette nouvelle est intéressante car elle comportera certainement une suite. D'autres programmes ont prévu dans les années à venir et la Commune de Guillaumes pourra certainement obtenir d'autres aides pour d'autres investissements.

Ceci résulte de la qualification du canton de Guillaumes par le Ministère de l'Agriculture comme canton-pilote de rénovation rurale.

En particulier, le Conseil Municipal a l'intention de demander l'inscription d'un projet de création d'un plan d'eau à Guillaumes. Si la nature du terrain le permet, nous avons le bon espoir de pouvoir bientôt réaliser ce désir qui donnera à notre petite Cité un essor important durant la saison estivale en raison d'une fréquentation certainement augmentée.

Le Service d'Etudes de la Commission Interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne a examiné la position et la valeur actuelle de Valberg et déposé un rapport détaillé sur l'avenir de cette station et sur les aménagements et les investissements nécessaires pour obtenir le meilleur rendement de celle-ci.

Voici ce qu'il faut retenir brièvement de cet intéressant travail rédigé à la suite d'une étude sur place effectuée en septembre dernier par les éminents spécialistes de cette commission qui est responsable de l'aménagement de toutes les stations de sports d'hiver françaises. En particulier, ces mêmes spécialistes sont à la base des réussites obtenues en Savoie qui ont étonné et qui étonnent encore le monde du ski et du Tourisme.

Valberg doit être considéré comme une station climatique d'été et d'hiver doublé d'un centre de ski fréquenté surtout pendant les week-ends principalement par les skieurs de la région côtière. Sa capacité actuelle de 4.000 lits doit être rapidement élevée à 8.000. Bien qu'en raison de sa géographie, le domaine skiable soit modeste, il est possible de doubler et même de tripler la fréquentation actuelle en construisant quelques engins supplémentaires, en aménageant les pistes actuelles, en créant de nouvelles pistes, en reliant les diverses gares de départ par des voies d'accès faciles.

A la suite de ce préambule, la Commission Interministérielle a dressé un ordre d'urgence sur les travaux à effectuer. En 1968-1969, les conseils donnés ont déjà été suivis en partie par les Communes qui ont créé de nouvelles pistes et qui ont assuré leur entretien par un damage efficace et qui donne déjà satisfaction aux pratiquants de ce sport.

Pour les années à venir, la Commission conseille de renoncer à la patinoire prévue en raison de l'impossibilité de rendre rentable ces installations aussi bien à Valberg que dans la plupart des stations de sports d'hiver françaises. Par contre, l'édification d'une piscine d'été et d'hiver chauffée doit être réalisée dans le délai le plus bref possible pour assurer principalement la fréquentation de la saison d'été.

En ce qui concerne les engins de remontée mécanique, la Commission conseille la construction d'un télésièges avec accès à la Croix du Sapet, la construction d'un petit téléski à Garibeuil (Commune de Guillaumes) d'un autre dans le vallon au sud du Col de la Zatre.

Conjointement avec ces diverses constructions, il conviendrait de construire le boulevard skieur dans le vallon du quartier ainsi qu'une jonction skiable vers le téléski des Eguilles.

Ce n'est qu'une fois terminé tout cet ensemble d'aménagement que pourrait être envisagée l'aménagement du point culminant du Massif de l'Adrech de Forcia.

Comme vous pouvez en juger qu'il s'agisse de Guillaumes ou de Valberg, il y a beaucoup à faire. Chaque année doit comporter un programme pour éviter de s'enfoncer dans la stagnation et il faut s'efforcer annuellement de réaliser ce programme. Les choses ne se font pas sans effort et je pense que vous êtes d'accord pour participer à celui-ci.

De plus, nous sommes grandement aidés par l'aide financière de l'Etat et du Département qui représente une très grande partie de cet effort.

Quant à moi, je n'envisage aucune action autre que celle qui va dans le sens du progrès profitable à tous et à toutes.

M.D

L'ABBE MAUREL NOUS A QUITTE

Après douze ans de sacerdoce dans la Paroisse de Guillaumes, après dix-huit ans de sacerdoce dans la Haute Vallée du Var, Monseigneur l'Evêque de Nice a nommé Monsieur l'Abbé MAUREL, Curé-Doyen de Levens.

Trop bien habitués à vivre avec lui, les paroissiens et les paroissiennes de Guillaumes ont été cruellement surpris par cette décision qui, cependant était explicable et juste.

Plusieurs cérémonies auxquelles ont participé toute la population de Guillaumes et une bonne partie de celle de la Haute Vallée du Var ont été un témoignage vibrant et vivant de la bonne entente qui existait dans la paroisse de Guillaumes.

Nous ne reviendrons pas sur ces cérémonies qui ont été fort bien relatées dans la presse, disons simplement que la dernière messe de M. l'Abbé MAUREL a été célébrée le 10 novembre 1968, en présence de l'ensemble du clergé de la vallée du Var et de l'Estéron tandis que le Conseil Municipal dans une cérémonie d'adieu qui s'est tenue au Foyer Rural aussitôt après permettait à M. le Maire d'exprimer au nom de la population, tout ce que chacun ressentait dans son coeur.

Nous tenons à redire tout le bien que nous pensons de la collaboration effective entre la Mairie et la Cure qui a permis de réaliser des actions appréciées par l'ensemble de la population, particulièrement au Foyer Rural et dans l'organisation de la fête patronale et des autres fêtes traditionnelles.

Nous sommes certains que Monsieur l'Abbé MAUREL partage une opinion très voisine et nous souhaitons vivement le revoir souvent à Guillaumes.

M.D.

MONSIEUR VINCENT SCHIAFFINO VA NOUS QUITTER

Inspecteur du Trésor à Guillaumes, Monsieur SCHIAFFINO exerçait les fonctions de Percepteur depuis 1959 dans notre ville.

En effet, il vient d'être nommé à la Trésorerie Générale des Alpes Maritimes en qualité de chef de Service. C'est un avancement mérité pour lequel nous lui adressons nos vives félicitations.

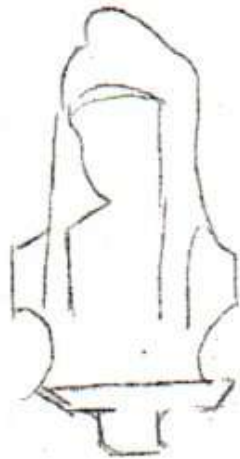
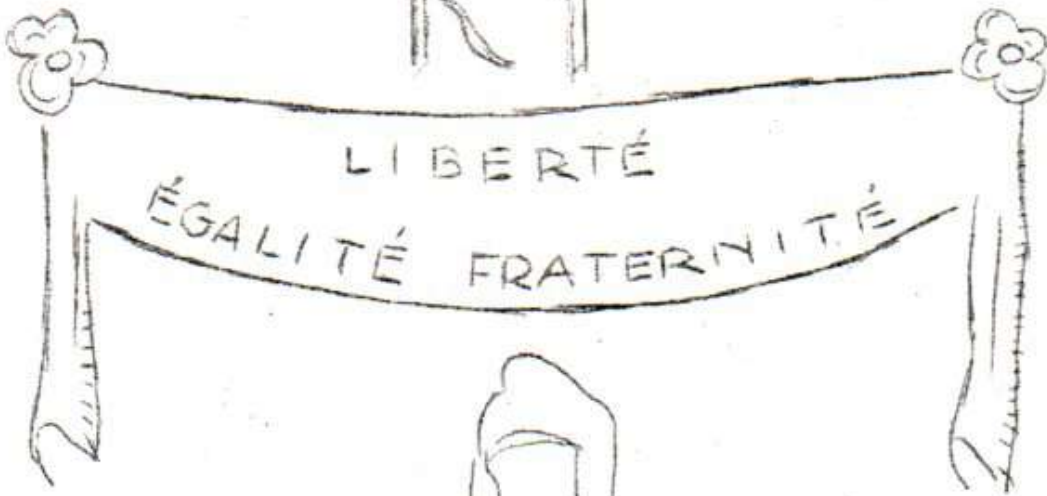
Cependant, en sa qualité de Receveur Municipal, Monsieur SCHIAFFINO et nous-même, avons contracté des habitudes de gestion commune qu'en ce qui me concerne m'agréait parfaitement. C'est pourquoi, nous tenons à dire que tout le Conseil Municipal regrette ce départ qui est fixé au 31 janvier courant.

Il sera aussitôt remplacé par Mademoiselle Pierrette ROMAINS, actuellement en fonction à la Trésorerie Générale des Basses-Alpes.

A nos félicitations, à nos regrets, nous ajoutons nos souhaits de bonne réussite à Monsieur SCHIAFFINO, sans oublier Madame SCHIAFFINO qui secondait toujours avec sourire, son époux, dans son travail.

M.D.

RF



Durant le 4ème trimestre 1968, le Conseil Municipal ne s'est réuni qu'une fois, le 17 Novembre. Voici brièvement désignées les décisions les plus importantes qui ont été prises.

Le Conseil Municipal a voté le montant de la subvention due à Monsieur RICCI, pour assurer la desserte hebdomadaire pour le Hameau de Bouchanières. Pour l'ensemble de l'année 1968, le montant s'élève à la somme de 1.560 frs.

Le Conseil Municipal, arrête le rôle des pâturages pour l'année 1968, qui s'élève à la somme de 4.628,90 F. Ce chiffre est sensiblement identique au chiffre précédent et si on le compare sur l'ensemble des dix dernières années, on remarque la taxe sur les pâturages ne représente plus maintenant qu'une somme minime sur l'ensemble des recettes communales. C'est un fait malheureux qui mérite d'être signalé.

CONSTRUCTION D'UN HOTEL DES POSTES.

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le projet de construction d'un hôtel des Postes dressé par Monsieur NICOLET, Architecte et qui a reçu l'accord de l'Administration des P.T.T.

L'implantation retenue se trouve sur l'emplacement du terrain communal dit de la pépinière. Le projet comprend un appartement pour le Receveur du type F.4, des locaux administratifs comprenant en particulier, une salle pour le public, et une salle importante pour le tri du courrier. L'accès à la salle du tri se fait directement par une porte séparée donnant sur la place du Foyer Rural. Ce qui permet de diminuer au maximum le transport du courrier manuellement. Enfin, un garage pour dix voitures est aussi prévu dans l'ensemble.

Cet hôtel des Postes comprendra trois plans de la construction. L'accès des voitures aux garages se fera directement par la ruelle LANCE. Le montant du projet s'élève à la somme de 35 millions d'anciens frs.

Le financement sera assuré par un emprunt contracté à la Caisse Agricole Régionale avec probablement une subvention de l'Administration des P.T.T. à titre d'incitation. Enfin, le loyer sera fixé ultérieurement avec l'Administration des PTT sur la base de 6 à 7% du montant des travaux.

Pour le moment, ce projet n'a pas encore terminé tout son chemin administratif mais il est vraisemblable à moins de circonstances nouvelles que la mise en chantier pourra être effectuée au début du printemps.

Ceci serait évidemment à souhaiter car la réalisation de ce projet serait pour Guillaume l'assurance d'une activité économique non négligeable, contribuant à l'installation permanente des familles des fonctionnaires travaillant dans cet Etablissement. Rappelons que l'Administration des PTT prévoit géographiquement l'installation de dix emplois de facteurs à Guillaume.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE - 1ère TRANCHE -

Le Conseil Municipal, a approuvé le projet d'alimentation en eau potable 1ère tranche, dressé par Monsieur COUMELONGUE, sous la surveillance du Service du Génie Rural. Le montant du projet s'élève à la somme de 20 millions d'anciens frs. Il comporte une subvention de l'Etat de 8 millions d'anciens frs, et une subvention du département de 8 millions d'anciens frs. La part communale s'élève à la somme de 4 millions d'anciens frs que la commune honorera par emprunt à la Caisse des Dépôts.

Ce projet a pour but les deux points suivants :

- 1°) il prévoit l'installation de compteurs à Guillaumes Chef-lieu et dans les hameaux de La Ribière et de Bouchanières. Cette dépense s'élève à un peu moins de la moitié du montant des travaux.
- 2°) le remplacement de canalisations dans le haut du village, la pose, de canalisations nouvelles dans le village même et en outre, le renforcement de canalisations pour la desserte du quartier des Plans, qui actuellement est insuffisamment desservi.

Ajoutons que ce projet a fait l'objet d'une adjudication qui a eu lieu le 6 janvier à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire assisté des conseillers MM René ROBERT et Maurice BELLEUDY.

C'est finalement la soumission de l'Entreprise PRATICO qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 11,50 %. Les travaux commenceront dans deux mois environ et seront terminés certainement avant la fin de l'année en cours. De la sorte, le nouveau régime de vente de l'eau au compteur pourra commencer au 1er janvier 1970.

REMONTÉES MECANIQUES -

En ce qui concerne les remontées mécaniques à Valberg, un accord d'ensemble est intervenu entre les Communes de Péone, de Guillaumes et de Beuil d'une part et d'autre part avec les Sociétés concessionnaires.

Cet accord prévoit l'augmentation du tarif de ces remontées de façon à les aligner aux tarifs qui sont pratiqués dans les stations voisines aussi bien dans le département des Alpes-Maritimes que dans le département des Basses-Alpes.

Parallèlement à cette décision d'augmentation des tarifs, les Sociétés Concessionnaires acceptent de reverser à chacune des Communes intéressées 10% du montant des recettes brutes.

Cette recette sera reversée à l'Office Intercommunal du Tourisme de Valberg, ce qui permettra de diminuer d'autant la participation financière des communes pour la gestion de cet Office du Tourisme.

C'est bien volontiers que le Conseil Municipal a adopté ces dispositions qui présentent pour notre fiscalité un intérêt certain. Ajoutons qu'en même temps, divers aménagements concernant la validité des tickets sur tous les engins de remontée a été mise au point ainsi que la création d'un système de forfait.

Ces dispositions étaient nécessaires pour aligner les pratiques commerciales à Valberg à celles qui sont courantes dans les grandes stations françaises.

Toutes ces négociations ont été faites par Monsieur Charles GINESY et par Monsieur OLLIE, ils ont bien défendu à la fois l'intérêt des Communes et l'intérêt de la station de Valberg.

Il convient de les remercier vivement.

=====

INTEMPERIES CALAMITEUSES DES 2 et 3 NOVEMBRE 1968

Les pluies torrentielles du 2 novembre ont provoqué de nombreux dégâts à Guillaumes notamment dans le quartier de St Jean à St-Brès des Roberts, à la Ribière et même dans la traversée urbaine du Var.

Le Maire a saisi aussitôt Monsieur le Préfet de cette situation extraordinaire et lui a adressé la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les intempéries de ces derniers jours ont provoqué sur le territoire de la Commune de Guillaumes des dégâts très importants.

Bien que l'inventaire exact ne soit pas encore fait, je suis cependant en mesure de vous fournir la liste suivante :

- 1°) Erosion importante des berges du Var et du Tuébi dans leur traversée urbaine, constituant même une menace pour la station de pompage du réseau d'assainissement, récemment construite.
- 2°) Contournement des piliers de la passerelle traversant le Var pour amener l'eau dans le Hameau de la Ribière.
- 3°) Débordement des vallons du Riou et de St Jean dans les quartiers des Plans et de St-Brès.

Enfin, l'ensemble du réseau de voirie communal a subi de fortes dégradations.

Il est encore trop tôt pour faire un bilan exact de ces sinistres mais j'ai l'intention de faire chiffrer les dépenses nécessaires pour la remise en état complète, et je réunirai aussitôt après le Conseil Municipal.

Compte-tenu de la nécessité de cette remise en état et aussi des modestes moyens financiers de la Commune, je me permets d'attirer votre attention sur les mesures à prendre pour venir en aide à la Commune de Guillaumes qui devrait bénéficier d'une aide exceptionnelle au titre de commune sinistrée.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire

De même et parallèlement à cette affaire, le Maire a saisi le Conseil Municipal le 17 novembre qui a délibéré de la façon suivante :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les intempéries de la première quinzaine de novembre ont occasionné des dégâts importants sur le territoire de la Commune.

Bien que l'inventaire total ne soit pas encore fait, il est en mesure cependant d'instruire le Conseil Municipal sur les principaux éléments de ces dégâts.

1°) Débordement des torrents du Riou et de St-Jean dans les quartiers des Plans de Guillaume ainsi qu'en amont vers St-Brès. Ce débordement a laissé place à une masse alluvionnaire importante tandis que le lit de ces torrents entièrement comblé, est devenu pratiquement inexistant.

2°) Contournement d'un pilier de la passerelle traversant le Var dans le Hameau de la Ribière par le fleuve. Cette passerelle est utilisée pour l'aménée d'eau potable à la Ribière. L'aggravation des dégâts provoquerait une pénurie d'eau dans ce hameau qui est relativement habité.

3°) Erosion importante des berges du Var et du Tuébi dans la traversée urbaine de la Commune constituant en cas de récédive une menace importante et directe sur certains bâtiments dont il convient de citer particulièrement la nouvelle station de pompage du réseau d'assainissement construite cette année.

Compte-tenu de l'importance et de l'urgence des travaux de défense à entreprendre, le Maire signale qu'il a demandé à Monsieur RAYBAUD, Ingénieur du Génie Rural chargé du service de l'hydraulique d'effectuer une visite sur place.

Celle-ci a eu lieu le 15 novembre sous la direction de Monsieur GRAILLE, Adjoint, Monsieur l'Ingénieur a constaté l'importance des dégâts et a chiffré sommairement le montant des travaux urgents de conservation à la somme de 50.000 Frs.

Il a indiqué que ces travaux avaient été entrepris dès que possible principalement en raison des possibilités de gel du terrain.

Où, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal remercie Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint d'avoir pris une initiative, sans perte de temps pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'état de fait dont a été victime la Commune de Guillaume en raison des récentes intempéries.

2°) demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre en considération cette situation présente et d'envisager des mesures financières pour venir en aide à la Commune de Guillaume dans le délai le plus bref.

Néanmoins, sans attendre le développement administratif, les travaux de protection les plus urgents ont été effectués. C'est ainsi qu'un chenal a été reconstitué dans le lit du Vallon de St-Jean au quartier de St-Brès, au quartier de Roberts où une digue sommaire avait été édifiée de toute urgence pour empêcher le débordement du torrent dans les propriétés riveraines. D'autres travaux plus importants viennent d'être effectués. En effet, un nouveau chenal a été creusé jusqu'à la Route Nationale 202 respectant l'ancien lit du torrent.

Au quartier de la Ribière où le Var avait contourné la passerelle soutenant la canalisation d'eau le bulldozer aussi est entré en action pour essayer de remettre les eaux dans leur cours normal tansis que la canalisation a été recouverte de matériaux.

A Guillaumes même, le terrain deSports a été reconstitué par un apport de remblais. Cet ensemble de travaux constitue une première urgence et nous espérons que les travaux réellement nécessaires seront pris en considération par Monsieur le Préfet sous forme d'une subvention importante et permettrait à la Commune d'effectuer une remise en état parfaite.

Il est intéressant de joindre à ce dossier la lettre écrite par Monsieur RAYBAUD, Ingénieur du Génie Rural, relative à la police des eaux et aux devoirs auxquels sont astreints les populations riveraines de cours d'eau en vertu de la loi.

Nice, le 28 novembre 1968

OBJET : Police des eaux.

Monsieur le Maire,

Au cours d'une récente enquête effectuée à GUILLAUMES au quartier des Plans, en vue de déterminer les causes du débordement du Vallon du Riou, j'ai constaté que le cours du Vallon avait été dévié.

J'ai donné immédiatement les instructions nécessaires pour que le cours de ce vallon soit rétabli dans son lit aux frais de la Commune de GUILLAUMES, à charge pour cette dernière de se retourner contre le propriétaire qui est à l'origine de cette déviation.

Je vous informe que je veillerai personnellement à l'avenir à l'observation très stricte des règlements en vigueur en ce qui concerne la police des eaux dans ce quartier et sévirai contre toute infraction.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Pour l'Ingénieur, Chef du Service
de l'Eau: P.Ø l'Ingénieur des Travaux
Ruraux :

M. A . RAYBAUD.

=====

-CHAPELLE DU COULET A ST BRES -

Comme prévu, la vente aux enchères a eu lieu à la Mairie le lundi 28 Octobre sous la présidence de Monsieur le Maire assisté de MM Raoul GRAILLE et René ROBERT, Adjointes et de Monsieur Vincent SCHIAFFINO, Receveur Municipal.

L'enchère a été relativement disputée puisque le prix de vente définitif s'est élevé à la somme de 12.000 Frs tandis que la mise à prix n'était que de 7.500 frs.

C'est Madame Rose BLANC qui est la nouvelle propriétaire de ce bâtiment communal et nous sommes très heureux qu'il en soit ainsi en raison de ses origines guillaumoises.

Nous sommes certains qu'elle aura à coeur de se conformer au cahier des charges qui l'oblige à maintenir ce bâtiment dans son aspect actuel.

=====

TRAVAUX COMMUNAUX

CHEMIN AGRICOLE DU VEYNAS AU HAMEAU DE ST-BRES

La première tranche de construction de chemin, devant desservir les quartiers des Sardières et Barzès d'un montant de 100.000 frs a été adjudgée le 1er juillet 1968 à la Mairie de Guillaumes.

L'entreprise PRATICO ayant consenti le meilleur rabais, a été déclaré adjudicataire.

Les travaux commencés au mois de septembre sont actuellement arrêtés à cause de l'enneigement de la région. Une longueur de 1500 m environ a déjà été construite sur une longueur totale de 1 850 m .

Une largeur de 4 m , des pentes raisonnables et des rayons de virages d'un développement convenable permettront plus tard l'accès à la Combe de Barzès, des véhicules tous tonnages.

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER - TRANCHE COMMUNALE 1967

Les travaux de réfection et d'aménagement de chaussées pris dans ce projet ont été réalisés au cours de l'automne 1968.

C'est ainsi que : la voie communale n° 7 dite de Tireboeuf anciennement voie des tramways formant bretelle de la Route Nationale 202 entre le Pont des Roberts et le Pont de la Mariée est actuellement entièrement revêtue et forme un circuit touristique à l'entrée des Gorges de Daluis (CLUBS DE GUILLAUMES).

La voie communale n° 6 dite des Roberts a été également empierrée et revêtue après quelques modifications de tracé depuis la R.N 202 jusqu'au hameau précité. Elle a malheureusement souffert légèrement des crues prolongées du Tourent du Riou, qui a dû être maintenu en respect par l'établissement rapide d'un barrage de protection; quelques m³ d'enrobés lui redonneront son nouveau visage dès le printemps.

La voie communale n° 6 bis, dite de Notre-Dame de Buyei a été entièrement revêtue après de sérieux reprofilages aux enrobés.

Les voies communales n° 4 et 5 dites du Cardenas et du Collet au Hameau de St-Brès ont également reçues un revêtement général après avoir été soigneusement reprofilées.

Les travaux de préparation ont été effectués par le personnel le matériel et le Parc Départemental de la Subdivision de Guillaumes aidés par les employés communaux, tandis que les revêtements étaient exécutés par l'Entreprise MARTIN de Nice, et la fourniture de pierres cassées par l'Entreprise PONS Ernest de Guillaumes.

F S I R -TRANCHE COMMUNALE 1966 -

Ces travaux comprenant l'aménagement des abords du Pont des Menuyers et la construction d'une piste carrossable vers les hameaux des Jusberts et des Anseignes dans le secteur de Bouchanières ont été remis à l'Entreprise PONS Ernest de Guillaumes sous forme de marché de gré à gré. Leur exécution devait commencer dès le mois de décembre, mais là aussi le mauvais temps à un son mot à dire et dès l'enneigement disparu, l'entreprsie se mettra à l'oeuvre.

ELAGAGE DES PLATANES DE LA PLACE DE PROVENCE -

Rompant avec la coutume, les platanes de la Place de Provence ont été élagués à l'automne, alors que l'échéance de ces travaux se situait seulement au printemps 1969. De cette manière, le soleil peut éclairer plus facilement les im eubles, bordant la place.

Ce travail délicat en raison du danger que constitue les chutes des branches sectionnées a été effectué cette fois dans le concours d'élagueurs professionnels, sous le contrôle du Service des Ponts et Chaussées par notre ami et conseiller Municipal, M FARFALLINI Henri, employé aux Ponts et Chaussées spécialisé dans ce travail le long des Routes Nationales et Chemins Départementaux. Les employés communaux assuraient l'enlèvement des branches et la sécurité de la circulation.

Cette façon de procéder, a permis une économie appréciable pour l'exécution de ces travaux.

R.G.

oooooooooooo

ooooooo

ooo

*

ÉVOCAATION DU PASSE

Nous devons à l'excellente mémoire de Madame Arthur DE LUCA qui fréquentait l'école de Guillaumes en 1910 de vous faire connaître une poésie enseignée dans celle-ci à cette époque.

Cette évocation d'un passé encore récent intéressera certainement les élèves et les maître de nos écoles.

SALUT AUX DOUZE MOIS QUI MARCHENT TROIS PAR TROIS

Janvier mène le grand cortège
Et Février sur le même rang
A honte d'être si peu grand.
A ses côtés, c'est Mars Fantastique
Le nez mouillé par la bourrasque.

Admirez Avril qui s'avance
Son bonnet de fleurs se balance
Mai joyeux lui donne le bras
Vêtu de roses et de lilas.
Juin les temps vermeilles
A des cerises aux oreilles.

Sur le chemin sec, Juillet trotte
Il a du foin dans chaque botte
Août s'en va couronné de blé.
Et par la chaleur accablé
Septembre titube et joue
Avec des grappes sur la joue.

Octobre porte sur sa tête
La pomme à cidre et la noisette
Novembre tient dans ses bras
Un tas de vieux échalias.
Et Décembre ferme la marche
Triste et vieux comme un patriarche.

SALUT AUX DOUZE MOIS QUI MARCHENT TROIS PAR TROIS

Grace aux archives de Madame Veuve GRAILLE Joséphine,
doyenne du village, nous pouvons publier cette vieille chanson qui
égayait les veillées, les fêtes familiales de nos anciens.

LE D E S S E R T

1er couplet

Disparaissez l'on vous l'ordonne
Rôtis, chapons, mets , entremets
Ici Bacchus flaire et poumone
L'amour viendra régner désormais.

R E F R A I N

L'on rit, l'on babille Et la gaieté brille
Et le coeur est ouvert Au moment du dessert.

2ème couplet

Sitôt que le repas commence
Souvent l'on ne se connaît pas
Mais puis l'on fait connaissance
Quand il vient la fin du repas.

3ème couplet

C'est aux raisons que l'on s'explique
Chacun veut faire son discours
Tout haut l'on parle politique
Et tout bas l'on parle d'amour.

4ème couplet

C'est du champagne que l'on apporte
Chacun veut dire sa chanson
Qu'on chante bien mais peu m'importe
Le plaisir est à l'unisson.

La rubrique

de

L'Association

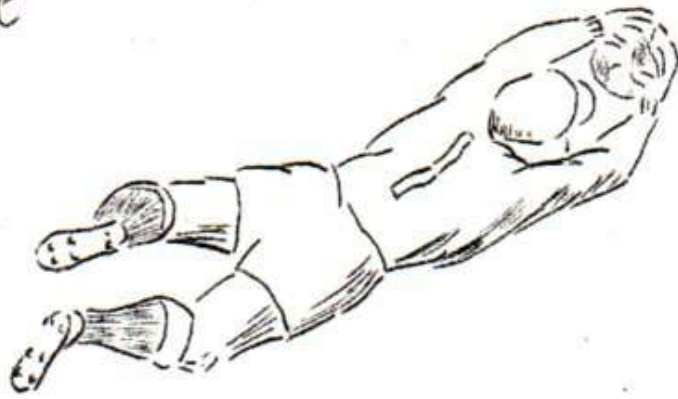
Sports

et

Loisirs

de

Guillaumes



Le trimestre qui vient de s'écouler a marqué le début en compétitions officielles de l'A.S.L. Guillaumes. Dans le précédent numéro de la Tribune de Guillaumes, nous avons parlé des trois premiers matches du championnat. Depuis l'A.S.L. Guillaumes a disputé 11 rencontres dont deux en Coupe de la Côte d'Azur.

Le dimanche 13 Octobre, le premier tour de la Coupe de la Côte d'Azur Senior opposait à Guillaumes l'A.S.L.G au Gallia Club de Nice qui opère habituellement en Championnat 1ère Division gauche. Le match fut très équilibré, avec des attaques et des contre-attaques des deux équipes en présence qui se heurtaient à des défenses intraitables. Un score nul de 0 à 0 sanctionnait la mi-temps, et ce n'est qu'à quelques minutes de la fin du temps réglementaires qu'HERBIN marquait le seul but de la partie qui donnait la victoire à Guillaumes éliminant le Gallia Club de la Coupe par un but à 0.

En lever de rideau de ce match, une équipe réserve de l'A.S.L.G s'inclinait par 5 buts à 1 devant une équipe réserve du Gallia-Club de Nice.

Le dimanche 20 octobre, en Championnat, Guillaumes recevait l'A.S.P.T.T. de Nice. Le jeu confus, au début du match, s'organisa de part et d'autre, HERBIN inscrivant un but en première mi-temps en faveur des locaux. En deuxième mi-temps, une balle repoussée par un défenseur guillaumoise heurtait l'arbitre à l'avantage de l'avant-centre de l'A.S.P.T.T qui équilibrait la marque = 1 à 1. Par la suite l'équipe de l'A.S.P.T.T ayant déclaré forfait général pour la saison, ce match est donc annulé prudemment et simplement pour les résultats de Championnat.

Le dimanche 27 Octobre, l'A.S.L. Guillaumes recevait le Club Sportif des commerçants du Vieux Nice, ce qui nous permit de voir une très belle rencontre. La première mi-temps vit une domination territoriale des locaux sans qu'ils puissent conclure. En deuxième mi-temps, CHAIX jouait plus en offensive ce qui transformait l'attaque guillaumoise. PRATICO, CHAIX et RAVEL inscrivaient chacun un but et l'A.S.L.G battait le C.S.C.V Nice par 3 buts à 0.

Le vendredi 1er novembre, l'A.S.L.G recevait l'équipe première du championnat, c'est à dire l'A.S. Dominante (équipe demeurée imbattue à ce jour). Le match fut très ouvert. l'A.S.L.G ouvrait la marque par CHAIX; la Dominante égalisait par un défenseur guillaumoise qui détournait la balle dans sa propre cage. CHAIX marquait un deuxième but. L'inter gauche de la Dominante égalisait à nouveau puis marquait un troisième but. Un 4^e but était marqué par la Dominante avant le repos tandis que CHAIX réduisait la marque par un 3^e but. En deuxième mi-temps, la Dominante inscrivant un 5^e but, une balle ~~sur~~ corner dégagée au passage par le gardien, pénétrait dans les filets après avoir heurté la tête d'un défenseur guillaumoise.

Il est à noter que bien que le score de 5 buts à 3 paraisse lourd, l'A.S.L. Guillaumes est à ce jour la seule équipe à avoir passé 3 buts à l'A.S. Dominante qui n'a pas encaissé plus d'un but maximum par match.

Deux jours après, le dimanche 3 novembre, l'A.S.L.G se déplaçait à Nice pour rencontrer l'U.S. Arménienne, l'équipe seconde du championnat. C'est dire combien le week-end de la Toussaint fut chargé pour l'A.S.L.G. Le match joué, sur un terrain détremé à souhait, vit l'A.S.L.G inscrire le 1er but, mais l'U.S. Arménienne égalisait avant le repos.

La deuxième mi-temps marque une nette domination de l'U S Arménienne qui inlassablement assaillit les buts guillaumes où le gardien de but OLLIE dut se multiplier et exécuter de nombreux plongeurs dans la boue pour garder sa cage. Malheureusement, à quelques minutes de la fin, la domination adverse se concrétisa par un nouveau but et l'A.S.L.G dut s'incliner par 2buts à 1.

Le dimanche 17 novembre, l'A.S.L.G se déplaçait à nouveau au terrain des Combes pour rencontrer l'A.S Valrose, match très décevant. En première mi-temps Guillaume marquait un but par RAVEL. Mais dès le début de la deuxième mi-temps l'arbitre qui avait expulsé un joueur de Valrose le laissait à nouveau pénétrer sur le terrain : Réclamation de l'A.S.L.G au cours de laquelle Valrose marquait un but sans opposition; puis au cours de la deuxième mi-temps Valrose marquait deux nouveaux buts dus à l'énerverment des joueurs guillaumoises face à la décision de l'arbitre. CAKARERO réduisait la marque par un deuxième but. La réclamation justifiée de l'A.S.L. Guillaume déposée auprès du district de la Côte d'Azur, était suivie d'effet, ni l'arbitre, ni les dirigeants de l'A.S Valrose ne s'étant rendus à la convocation du district pour défendre une position difficilement défendable il est vrai. Le district donnait donc match perdu à Valrose par pénalité.

Le dimanche suivant 24 novembre, l'A.S.L.G rencontrait en coupe de la côte d'azur senior, l'avant-garde gauloise de Nice qui opère en championnat promotion. Rencontre entre le plus ancien club de la Côte d'Azur et le plus récent. Match d'une sportivité parfaite où l'A.S.L.G s'inclina par deux buts à 0, 1 but à chaque mi-temps mais qui lui permit néanmoins de se faire avantageusement connaître dans les milieux sportifs.

Le dimanche 1er décembre, l'A.S.L. Guillaume recevait l'AS Las Planas. le match fut longtemps hésitant puisque la mi-temps était sifflée sur le score nul de 0 à 0 après avoir vu des actions dangereuses dans les deux camps. En deuxième mi-temps, l'A.S.L.G prenait les affaires en mains et marquait 4 buts par PRATICO et RAVEL (2 buts chacun) .l'A.S.L.G l'emportait par 4 b à 0.

Le match du 8 décembre contre les Aiglons footballeurs de Carras était remis pour terrain impraticable et fixé au 6 avril 1969 par le district.

Le dimanche 22 décembre, l'A.S.L.G encaissait sa plus sévère défaite devant le Cavigal Nice-Sports. De nombreuses défections avaient obligé à remanier totalement l'équipe et les remplaçants de bonne valeur individuelle ne pouvait dès le premier match assurer une cohésion. Le Cavigal qui domina nettement toute la partie inscrivait 5 buts au tableau d'affichage sans que Guillaume puisse lui donner la réplique.

Le dimanche 29 décembre, l'Equipe de l'A.S.L.G se trouvait en face d'une équipe de l'O.G.C Nice incomplète et enlevait le match par 3 buts à 0.

Enfin le dimanche 5 janvier 1969, l'A.S.L Guillaume rencontrait la difficile équipe du F.A.C. Clémenceau. La défection de CHAIX se fit énormément sentir et après avoir marqué 2 buts au cours de la première mi-temps, l'A.S.L.G encaissait avant le repos, en l'espace de 5 minutes trois buts identiques sur des actions où l'adversaire à la limite du hors-jeu trompait la défense et fusillait le gardien. Ce fut le tournant fatidique de ce match.

En deuxième mi-temps l'A.S.L.G dont le moral était atteint par cette brusque remontée des adversaire marquait un nouveau but mais en encaissait encore 2 . le premier parfaitement régulier, mais le deuxième sur charge du gardien, non sanctionné par l'arbitre. l'A.S.L. G perdait ce match par 5 buts à 3.

Le Championnat de fin des matches aller s'établit comme suit :

1er	A S Dominante	36 points	8ème	A.S Vieux Nice	21 points
2ème	U S Arménienne	31 "	9 ème	F.AC Clémenceau	21 "
3ème	Cavigal	31 "	10 ème	A.S. l'As Planas	20 "
4ème	A F Carras	25 "	11 ème	C.S.C.V.N	19 "
5ème	A S Valrose	23 "	12 ème	Clé des Sports	19 "
6ème	A.S.Annot	23 "	13 ème	O.G.C Nice	16 "
7ème	A S.L Guillaumes	22 "	14 ème	A S P T T	forfait général

A noter, l' A S L G a un match de retard contre l'A.F BARROS qu'elle disputera en fin de saison. En admettant que le match eût été disputé et que même l A.S.L.G l'ait perdu, elle aurait marqué 1 point supplémentaire ce qui la replace en 5° place en fin des matches aller avec 23 points.

Les conclusions à tirer au milieu de ce championnat sont donc favorables à l'A.S.L.G qui se place en bonne position immédiatement derrière des équipes très difficiles qu'a ont d'ailleurs "fait le trou".

CALENDRIER DU 1er TRIMESTRE 1969

Championnat	1er Division	Centre	-	Matches retour.
<u>Dimanche 19 Janvier</u>	à Guillaumes	- A S L G	contre	S S Annot
<u>Dimanche 26 Janvier</u>	à Nice	- A S V N	contre	A S L Guillaumes
<u>Dimanche 2 février</u>	à Nice	- Clé des Sports	contre	A.S.L.G
<u>Dimanche 16 février</u>	à Nice	- CSC Vieux Nice	contre	A.S.L.G
<u>Dimanche 23 février</u>	à Nice	- A S Dominante	contre	A.S.L.G
<u>Dimanche 2 Mars</u>	à Guillaumes	- A S L G	contre	U S Armémnienne
<u>Dimanche 9 Mars</u>	à Guillaumes	- A S L G	contre	A S Valrose
<u>Dimanche 16 Mars</u>	à Nice	- A S La	Planas	contre l'A.S.L.G
<u>Dimanche 23 Mars</u>	à Guillaumes	- A S L G	contre	A S Carras
<u>Dimanche 30 Mars</u>	à Guillaumes	- A S L G	contre	Cavigal N S
<u>Dimanche 6 avril</u>	à Nice	- A S	Carras	contre A.S.L.G
<u>Dimanche 13 avril</u>	à Guillaumes	- A S L G	contre	O.G. C Nice
<u>Dimanche 20 avril</u>	à Guillaumes	- A S L G	contre	F A Clémenceau

P. OLLIE.

FOYER RURAL

L'usage veut qu'en fin d'année, on établisse les comptes, que l'on parle des réalisations et que l'on s'étende sur les projets. Aussi le Foyer Rural ne vous épargnera-t-il aucun de ces paragraphes.

Mais auparavant, son bureau tient à vous présenter tous ses voeux pour la nouvelle année.

RELEVÉ DES COMPTES DE 1968

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Avoir	4431,72 F	Orchestre	1707,45 F
Bals	4507,55 F	Cinéma	2347,11 F
Cinéma	2528,90 F	Tringle rideau	400,00 F
Don C agr	<u>2000,00 F</u>	Boissons	2020,74 F
	13448,17 F	Chauffage	459,80 F
		Matériel	<u>1883,45 F</u>
			8818,55 F

En caisse le 30/10/68 : 4469,61 F

Les comptes sont arrêtés au 1er novembre, date de départ de l'Abbé MAUREL qui devait abandonner la présidence du Foyer Rural. A cette occasion, un repas d'adieu lui était offert par le Foyer Rural. Ce repas a eu lieu le 9 novembre à l'Hôtel des Alpes. Tous les anciens membres du Foyer ainsi que Monsieur le Maire et les personnes ayant œuvré pour le Foyer y étaient gracieusement invités.

Il s'agissait de trouver un remplaçant : Monsieur l'Abbé MAUREL proposa Monsieur GIRIBONE qui fut accepté à l'unanimité par les membres présents à la réunion du 9 novembre.

Les fêtes de Noël approchant, il fallait rapidement reformer une équipe de volontaires qui accepteraient de redonner un élan à l'activité du Foyer. Monsieur GIRIBONE élaborait un règlement intérieur qui lui permit de ramener quelques membres qui avaient pris " une retraite anticipée ". C'est ainsi que se groupaient autour de lui : MM BAUDIN, BRUN, GENIN ; GRAILLE Bernard, GRAILLE Christian, TROUCHE Fernand, TROUCHE René et RAVEL. Par la suite Messieurs DAVID Henri, MILLET et OLLIE, acceptaient d'être membres.

Le nouveau bureau décidait l'achat d'une armoire frigorifique d'un micro supplémentaire et organisait le bal du 29 décembre 1968. Et c'est avec 970, 50 F en caisse au 1er janvier qu'il se prépare pour 1969.

Mais avant de parler de la nouvelle année, rappelons qu'en 1968 en plus des bals et du cinéma, il s'est tenu dans la salle du Foyer :

- Le 7 Juillet, le Congrès Départemental des Chasseurs des A.M
- le 25 Août, la fête des enfants de la Colonie de l'Etoile St-Barthélémy
- le 1er septembre, la fête de l'Association " Sports et Loisirs" de Guillaumes
- le 9 Octobre, la foire -concours avec exposition des produits, lecture du palmarès et Apéritif d'honneur.
- le 17 novembre, la Journée du Crédit Agricole Mutuel
- le 19 décembre, l'Arbre de Noël des Ponts et Chaussées
- le 29 décembre, l'Arbre de Noël des enfants de Guillaumes.

Pour 1969, le Bureau du Foyer organise un Ciné-Club laïque affilié à la Ligue de l'Enseignement.

Il débutera le 18 Janvier 1969 avec la projection du film : "signé Arsène Lupin " beaucoup d'humour avec le gentleman cambrioleur.

Beaucoup de personnes de Guillaumes, Daluis, Villeneuve, St Martin et Péone ont déjà adhéré. Ceux qui ne l'ont pas fait, ont encore le temps. Nous vous rappelons que pour débiter, nous vous proposons 3 séances pour 5 F seulement. **LES SEANCES SONT GRATUITES POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ans** (Un parent au moins doit avoir adhéré)

Les adhérents décideront de l'heure des futures séances et surtout, ils pourront indiquer les films qu'ils aimeraient voir parmi la liste qui leur sera proposée.

Il a aussi été question d'organiser des concours de cartes, de boules pour les périodes de fêtes.

Voilà, l'article est terminé, vous l'avez lu jusqu'au bout, nous vous en remercions, mais certainement vous avez dû penser : " Ils devraient faire ceci.... ils devraient faire cela ". Ne le gardez pas pour vous ou pour votre entourage, venez nous faire part de vos idées et aussi de vos critiques.

Adressez- vous à Monsieur GIRIBONE, Instituteur à Guillaumes, il vous promet que votre avis sera discuté lors d'une réunion de tous les membres.

L'examen des chiffres comptables laisse apparaître un excédent de recettes important. C'est un témoignage de la bonne gestion effectuée par Monsieur l'Abbé MAUREL et nous sommes certains que le nouveau Président Monsieur GIRIBONE, s'acquittera de cette tâche dans les ans à venir avec autant de succès. Merci aussi à tous les Administrateurs.

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DE L'ECOLE DE

GUILLAUMES

Et oui, l'habitude est prise ! Bonne ou mauvaise, c'est à vous d'en juger : comme les autres années l'école vous a présenté à l'occasion des Fêtes de Noël, une séance récréative. Celle-ci avait lieu le dimanche 29 décembre dans la salle du Foyer Rural décorée de guirlandes aux couleurs étincelantes qui furent remarquées par toutes les personnes présentes. Bien que dans un coin l'arbre de Noël, arraché à la pépinière par les flots tumultueux du Tuébi, vécut ses dernières heures bien au chaud et fut admiré de tous, d'autant qu'à ses pieds s'étalaient les cadeaux et les lots de la tombola.

Dès la rentrée de septembre la fête de Noël prenait place dans l'esprit des enfants. Les rôles du "Bourgeois gentilhomme" étaient distribués on se mettait à la couture, on s'armait de pinceaux, on s'imprégnait de la musique de " la Belle au Bois Dormant".

Les grands, avec ardeur, s'efforçaient de retenir le texte de Molière et là, nous devons les féliciter d'avoir aussi bien réussi. Félicitons donc : RIMAURO M. qui sut vraiment tenir le rôle du Bourgeois; GILLOUX R, UNIA J.P, MARRE Ch, TOCHE Chr, qui furent des professeurs à la pédagogie irréprochable ; DAVID J.P, le tailleur capable de faire porter à son client des habits plutôt originiaux ; BAULEO B, la femme de Mr JOURDAIN avec ROCCHI P, la bonne essayèrent de faire entendre raison ; BAILLY J C le prétendant et son valet GENIN Ph. semblaient bien doués pour les langues étrangères, SADOULET M, THAON E, furent des valets stylés. N'oublions pas BELLEUDY I. qui, bien que sous la scène avait la difficile tâche de souffler (si cela était nécessaire) les répliques à nos comédiens débutants.

Félicitons à nouveau PAULEO B ROCCHI P et aussi LANTERI S, les couturières de la pièce. Nos félicitations vont aussi à toute la classe des grands qui fut chargée de décorer les programmes.

Les petites filles firent de leur mieux pour évoluer aussi gracieusement que possible sur la musique de Tchaïkovsky, PEREZ R, la Belle au bois dormant, enfant, était touchante de timidité ; OLLIE V BORELLI C, TOCHE B, THAON L, étaient de bien douces marraines ; SAILLON Ch, la méchante fée était gracieuse au possible ; BAILLY M.L, la Belle, jeune fille, et BELLEUDY I., le prince charmant formèrent un couple royal très harmonieux enfin SADOULET M. était la vieille dame au rouet. Félicitons ces très jeunes "ballerines" qui n'ont pas toujours suivi la musique mais qui nous ont offert un spectacle attendrissant.

GRAILLE M. intimidé mais sûr de sa mémoire a récité " le bonhomme Noël"; OLLIE V. fut "la poupée " qui nous envoya ses baisers.

La séance se continuait par la projection de Moby Dick. Les enfants dévoraient le goûter offert par la Mairie, recevaient leurs cadeaux offerts également par la Mairie et ensuite, avec leurs parents écoutaient avec un secret espoir le tirage de la tombola.

M et Mme GIRIBONE, instituteurs, remerciaient la Municipalité, les commerçants, les hôteliers, la librairie O.M.L.S qui avaient fourni les lots, les enseignants du canton qui avaient vendu des billets et les personnes qui avaient participé à la réussite de la fête.

=====

Le 11 Novembre à GUILLAUMES

=====

L'armistice du 11 Novembre a été commémorée à Guillaumes avec un éclat un peu plus marqué que d'habitude en raison du Cinquantenaire de ce grand évènement de notre Histoire Nationale.

Les Anciens Combattants de 14-18, les survivants n'étaient pas malheureusement plus très nombreux mais tous ceux qui se trouvaient à Guillaumes ont tenu à se grouper derrière leur drapeau et à assister à la Messe qui était célébrée par l'Abbé VUILLAUME de la paroisse Saint-Etienne de Nice.


La population était largement représentée et à l'issue de la Messe le cortège précédé par le Clergé se rendait au cimetière devant le Monument aux Morts où Monsieur le Maire demandait une minute de silence, procédait à la lecture de la longue liste des Morts pour la France. Enfin, Monsieur GIRIBONE dirigeait les enfants des écoles faisant chanter la Marseillaise que la foule entonnait en même temps.

Après la cérémonie, un apéritif était servi à la Mairie où Monsieur le Maire prenait la parole, exaltait le sacrifice de tous les Anciens Combattants de la Guerre 1914-1918 et les remerciements que la Nation entière leur doit encore.

Entérinant son allocution, le Maire promettait aux Anciens Combattants de les réunir bientôt dans un banquet offert par la Mairie et il promettait aussi de faire projeter un film de cette Guerre dès que possible dans la salle du Foyer Rural. En principe, la projection de ce film aurait dû avoir lieu le jour de la célébration du cinquantenaire mais la mise à la disposition de la pellicule pour la Commune de Guillaumes n'a pu être réalisée en temps opportun en raison de la grande demande évidemment.

Ces deux manifestations seront annoncées aux intéressés directement ou par voie de presse et au cours de celles-ci il sera remis un insigne officiel du cinquantenaire offert par la Maison DRAGO.

oooooooooooo
oooooooooooo
oooooooooooo
oooooooooooo
ooooooo
ooooo
ooo
o



L'ACTIVITE DU SERVICE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

L'ANNEE 1968 a vu de nombreux remaniements et de nombreuses réformes au sein de ce Service qui, après avoir abandonné le nom de PONTS et CHAUSSEES pour celui de: EQUIPEMENT, est devenu enfin le Service de L'EQUIPEMENT et du LOGEMENT, après sa fusion avec la CONSTRUCTION. Une année de transition franche, en quelque sorte, entre l'ancienne forme du Service et la nouvelle.

Le territoire n'est plus découpé en Arrondissements territoriaux desquels dépendaient les subdivisions, mais maintenant, des Arrondissements spécialisés couvrent l'ensemble des subdivisions du Département.

Sur le plan local, il est à noter que la Commune de BEUIL, anciennement rattachée à la Subdivision de PUGET-THENIERS, est maintenant passée dans la Subdivision de GUILLAUMES, qui voit donc augmenter le kilométrage de routes à entretenir de 18 km, et le nombre de communes porté de 8 à 9. Mis à part le service de déneigement qui couvre le C.D.28 jusqu'à Pont du Cians et le C.D.30 jusqu'à Roubion, ainsi que la section de route nationale n°202 située entre le Pont de Gueydan et la limite des Basses-Alpes, la Subdivision de GUILLAUMES épouse à présent le territoire du Canton administratif.

Apparemment, donc, peu de changements sur le plan local, les équipes d'agents s'employant toujours à l'entretien des routes nationales et départementales. Cependant, avec la mécanisation plus poussée, une évolution vers un service plus dynamique et indépendant se fait jour. De plus, en ce qui concerne plus particulièrement la Subdivision de GUILLAUMES, les tâches de déneigement, très lourdes par l'importance du réseau routier à déneiger de cette subdivision (170 km), posent un problème plus aigu qu'ailleurs de personnel qualifié et confirmé dans la conduite des engins de déneigement, un problème également d'effectif de ce personnel nécessaire au déneigement, donc en définitive un problème de crédits.

L'activité de la Subdivision de GUILLAUMES n'a certainement pas échappé aux résidents locaux. malgré la pénurie de crédits, de nombreux travaux ont été réalisés cette année sur toutes les voiries du Canton.

Sur la R.N.202, nous avons vu:

- au PK 11+100, entre Entraunes et Esteing - un affaissement de chaussée a été repris avec élargissement à l'amont;
- entre Villeneuve et St Martin d'Entraunes, la chaussée particulièrement déformée a été entièrement reprofilée avant revêtement général;
- au PK 24+900, à la sortie de Villeneuve d'Entraunes, l'Entreprise PONS Ernest procède à l'élargissement d'un ponceau pour rectification d'un virage;

- au PK 26+300, des prolongements d'aqueducs et de ponceaux exécutés par le Service, ont permis la rectification de courbes et de passages étroits.
- à la Ribière, au PK 30+900, l'équipe du Service a posé une buse multi-plaques ARMCO de 2mll de diamètre au fond du Ravin de St Jean. L'Entreprise PRATICO a procédé au remblaiement de cet ouvrage. Ces travaux ont pour but de supprimer trois courbes dans une section qui était particulièrement dangereuse. La chaussée de la R.N. empruntera par la suite un axe plus rectiligne sur ce remblai. Bien sûr, il est nécessaire d'attendre que ce remblai ait effectué la majeure partie de son tassement avant de terminer ces travaux et d'y faire passer la circulation; c'est la raison pour laquelle cette section a été mise en attente, et sera terminée au cours de cette année.
- au PK 33+500, sur la digue des Plans, l'Entreprise PRATICO a refait un mur de soutènement qui s'écroulait. Les caractéristiques du nouveau permettront son exhaussement afin de créer par la suite un accotement utilisable en promenade pour piétons.
- au PK 42+550, en amont de Daluis, la reprise d'un ponceau par l'Entreprise GRAILLE a permis une nette amélioration d'une courbe;
- 1500 mètres de glissières de sécurité ont été posés, notamment à l'aval de DALUIS.
- Enfin, signalons que 45.000 m² de chaussée ont reçu un revêtement dans le cadre des revêtements généraux, indépendamment des emplois partiels qui ont été exécutés sur toute la longueur de la R.N.202.

Sur les Chemins Départementaux.

- Sur le C.D.28 de Valberg
L'élargissement de la dangereuse courbe d'entrée à la Station de Valberg (côté Beuil) a été exécuté après la pose par l'Entreprise TONELLI d'une buse ovoïde de 180x108 en fond du ravin du Ciaf, et remblaiement, le Service ayant exécuté l'empierrement et le revêtement de la surlargeur ainsi obtenue.
 - Sur le C.D.29 de Péone,
Un important programme d'élargissements a été mené à bien dans Ventiges par le Service, avec reprofilage de la chaussée avant revêtement général.
 - Sur le C.D.30 du Col de la Couillole,
Le reprofilage de sections particulièrement déformées a été exécuté par le Service à l'enrobé à froid avant revêtement général d'une partie de ce C.D.
- Sur les talus de ces deux C.D. des essais d'engazonnement par une technique inédite d'ensemencement et de traitement à l'émulsion de bitume a donné de bons résultats qui encouragent dans la généralisation d'un tel procédé sur les talus instables de façon à éviter la chute de pierres de toutes dimensions sur la chaussée par temps de pluie ou de gel et de dégel.
- Sur le C.D.61 des Beaumettes,
Ce C.D. a particulièrement souffert cette année des crues du Tuebi. Une section emportée a dû être refaite entièrement. Une nouvelle section a été empierrée et goudronnée par le Service.
 - Sur le C.D.88 de Villeplane,
Une nouvelle section a été empierrée et revêtue au cours de cette année, de même que des murs de soutènement ont été construits aux PK 0+800 et 3+750 par l'Entreprise GRAILLE.
 - Sur le C.D.76 de Sauze,
Des sections particulièrement déformées ont été entièrement reprises, empierrées et revêtues, avec des élargissements partiels et des aménagements de visibilité faits par le Service.
 - Sur le C.D.176 de Moulin de Sauze,
Le revêtement général d'une section de 2km500 a été exécuté.

- Sur le C.D.75 de Bouchanières,

Des travaux de terrassements ont permis de donner la visibilité dans plusieurs lacets, des garages ont également été aménagés dans la section étroite du Malpas.

- Sur la C.D.74 de Chateauneuf d'Entraunes,

L'Entreprise GUBERT a réalisé l'élargissement de l'arrivée à Chateauneuf ainsi que la construction de plusieurs murs de soutènement permettant l'élargissement de 2 courbes et du lacet situé au PK 3+600.

- Sur le C.D.174 des Tourres,

L'Entreprise CLARY Félix a réalisé l'élargissement d'une section étroite au PK 2+800 par minage du rocher, ainsi que le drainage des eaux. De même, au PK 4+700, elle a reprofilé la forme après construction d'une gabionnade.

- Sur le C.D.77 d'Enaux,

Après l'achèvement des travaux exécutés par l'Entreprise PONS Ernest, et qui ont permis de donner à cette route un profil en long normal sur un nouveau tracé à travers la falaise rocheuse, l'Entreprise GUBERT a procédé à la rectification d'un lacet avec élargissement, tout en donnant également à la route un profil en long acceptable sur une certaine longueur. Il reste encore à traiter sur cette route le lacet situé entre le lacet repris par l'Entreprise Gubert et celui construit par l'Entreprise Pons. Ces travaux absorberont l'excédent de pente qui, pour l'instant, a été repoussé de l'aval à l'amont du dernier lacet traité. Pour redonner à cette route un profil acceptable, permettant notamment le déneigement, il convenait de traiter le problème des pentes dans son ensemble et non par petites sections individuelles. C'est ce qui a été fait. - L'Entreprise CAUBET a également reconstruit un mur de soutènement éboulé au PK 2+800 de ce C/D.

- Sur le C.D.78 du Col des Champs,

L'Entreprise PRATICO a exécuté l'élargissement d'une section avec reprise de deux lacets et du profil en long, ainsi que le rechargement de la chaussée particulièrement faible dans ce terrain schisteux et favorable aux déformations, par l'apport d'une couche de fondation en matériaux de qualité.

Au dessus du hameau des Mounards, une section particulièrement déformée a été reprise, rechargée, empierrée et revêtue.

- Sur le C.D.178 de Sussis,

L'élargissement du départ de ce C.D. par construction d'un mur de contrerive a été prolongé par l'Entreprise GUBERT. Des reprofilages, empierrements et revêtements ont été exécutés par le Service sur toute la longueur de la voie.

- Enfin, il est à signaler que près de 35.000 m² de chaussée, répartis sur tous les C.D. de la Subdivision, ont reçu cette année un revêtement, dans le cadre des revêtements généraux, indépendamment des emplois partiels qui ont été exécutés sur toutes les voies.

Ainsi, toutes les voies carrossables de la Subdivision de GUILLAUMES, ont vu cette année de nettes améliorations.

Mais l'activité du Service de l'Équipement et du Logement s'est également déployée dans d'autres domaines. Notamment les interventions d'urgence: éboulements, dégâts, lors des violentes pluies de l'Automne qui ont provoqué les crues de tous les vallons et torrents.

Le déneigement est également une des tâches importantes de ce Service, et certainement la plus ingrate. Des méthodes plus rationnelles ont été mises en place à VALBERG pour le déneigement des parkings. Ce déneigement, pour être plus efficace doit s'assortir d'une collaboration étroite et directe des hôteliers. En effet, la rapidité avec laquelle ils peuvent

dégager un parking des voitures de leurs clients évite aux Collectivités des surcroits de dépenses importants par immobilisation d'engins, et donne au travail de déneigement une finition de qualité, agréable à l'oeil.

En ce qui concerne les nouvelles attributions du Service pour le "LOGEMENT", 80 demandes de permis de construire ont été instruites cette année par la Subdivision de GUILLAUMES.

Bien sûr, les projets de nombreux travaux communaux ont été étudiés et dressés par le Service. D'autres dossiers, après avoir été instruits et financés ont été mis en adjudication et les travaux ont été exécutés.

Enfin, la Subdivision de GUILLAUMES a eu également sa petite vie intérieure, avec ses joies et ses peines. C'est ainsi qu'au cours de cette année 1968:

- SALICIS Jean, VIANT Jean, CLARY Norbert, et MAGNAN Paul, Agents auxiliaires ont été nommés Agents des Travaux Publics de l'Etat. SALICIS a pu par son classement à l'examen, obtenir le seul poste vacant de la Subdivision à Valberg, tandis que VIANT rejoignait la Subdivision de VENCE avec poste à CARROS, CLARY Norbert, celle de St MARTIN du VAR et MAGNAN, celle de St ETIENNE St ETIENNE avec poste à St SAUVEUR.

- RAVEL Julien et GRAILLE Henri, ont pris leur retraite,

- La Médaille d'Honneur du Ministère de l'Equipement a été décernée à M.GRAILLE Raoul, Conducteur des T.P.E. et M.CLARY Herman, Agent Breveté des T.P.E. en récompense de leurs services. Nous devons les féliciter de cette récompense bien méritée.

- Cette année a vu aussi, hélas, le décès de M.BROQUIN Prosper, Conducteur de Travaux à la retraite.

Enfin, le 19 Décembre 1968, toutes les familles des personnels de la Subdivision, retraités et veuves d'agents étaient réunies dans la grande salle du Foyer Rural de GUILLAUMES pour un splendide Arbre de NOEL, marqué par la présence, aux côtés de M.OLLIE, Subdivisionnaire, de M.PEYRANI, Ingénieur des T.P.E., Président de l'Amicale d'Entraide du Personnel, et assorti d'une séance de cinéma avec distribution de jouets et goûter pour les enfants, tandis que les parents trinquaient à l'année écoulée, et surtout à la Prospérité de l'ANNEE 1969 à venir.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-
-o-o-o-o-o-o-
-o-

P E R M I S D E C O N S T R U I R E

Durant l'année 1968, le Maire a accordé les permis de construire suivants :

- 6 février 1968 à M. MICHELSON Eugène demeurant aux Roberts à Guillaumes. (Travaux d'addition)
Travaux terminés.
- Le 26 février 1968 - à Monsieur Antoine PRATICO
pour un immeuble d'habitation à la Ribière
Travaux terminés.
- Le 22 Avril 1968 - à Madame Rose BLANC
Châlet à construire à Saint-Brès
Travaux non commencés.
- Le 13 Juin 1968 - à Monsieur Ernest PONS
Construction de garag De là le Var
Travaux en cours.
- Le 19 Juillet 1968 - à Madame Jeanne RIMOLDI
Aménagement au Village
Travaux non commencés.
- Le 16 août 1968 - à Monsieur FRUSTA Antoine
Construction d'un garage De là le Var
Travaux terminés.
- Le 16 août 1968 - à Monsieur Joseph RIBOTY
Aménagement et garage à Bouchanières
Travaux terminés.
- Le 26 Août 1968 - à Monsieur René BAUDOIN
Construction d'un hangar
Travaux en cours.
- Le 22 Octobre 1968 - à Monsieur Adrien PERRIER
Agrandissement d'une cave à Valberg
- Le 28 Octobre 1968 - à M S.C.I. Clos Georges
Construction d'un motel de 18 chambres à Valberg
Travaux terminés
(Perception par la Commune de la taxe à la construction (Montant: 1.631,95 F).
- Le 4 Novembre 1968 - à Monsieur Armand LANCE
Immeuble d'habitation
Travaux en cours.
- Le 4 Novembre 1968 - à Monsieur Pierre PRATICO
Construction d'un châlet à la Ribière
Travaux non commencés.
-

- Le 12 Novembre 1968 - à Madame Rose BLANC
Construction d'un garage à Guillaumes
Travaux non commencés.
- Le 16 décembre 1968 - à Monsieur Ernest SALICIS
Construction d'une maison au Hameau de St-Brès
Travaux en cours.
- Le 16 décembre 1968 à à Monsieur Fernand RAVEL
Aménagement d'un immeuble à Guillaumes
Travaux non commencés.
- Le 16/12/1968 - à Monsieur Lucien GARDE
Aménagement d'un chalet De là le Var
Travaux terminés.

A ces seize arrêtés municipaux, s'ajoute un arrêté préfectoral en date du 9 août 1968, celui-ci concerne la demande de Monsieur MONTO à Valberg, pour la construction de sept chalets.

Si l'on compare, ces chiffres, il apparait que durant l'année 1968, il a été délivré 17 permis de construire tandis qu'en 1967, il n'en a été délivré que 9.

Cette différence est intéressante et elle prouve que la construction à Guillaumes présente une tendance sensible vers l'augmentation. Pour les finances communales, cette indication est précieuse.

=====

OPERATION ESPOIR A GUILLAUMES le 18 Décembre 1968

L'opération ESPOIR a vivement intéressé la population de Guillaumes puisque toutes les cartes reçues ont été vendues.

Malheureusement de ce fait, nous n'avons pu vendre que 70 cartes mais les possibilités de vente auraient pu être largement dépassées si nous avions pu disposer de cartes supplémentaires le dernier jour de cette opération.

Signalons qu'à notre connaissance, il en a été de même, à Villeneuve d'Entraunes et à Entraunes où toutes les cartes reçues ont été vendues.

C'est donc une somme de 210 frs qui a été recueillie à Guillaumes et versée à la Caisse Agricole qui était chargée de recueillir les fonds dans notre Canton.

Nous remercions vivement la population de Guillaumes à qui on ne fait jamais appel en vain quand il s'agit de l'intérêt national.

XXXXXX

XXX

*

NOUVELLES
FAMILIALES



NAISSANCES

C'est avec joie que nous avons appris la naissance d'Angélique, le 22 novembre 1968, fille de M. et Madame André TROUCHE, maçon en notre ville, attaché à l'Entreprise GRAILLE.

De Salernes, on nous a informé de la naissance de Alain LIONS, le 9 octobre 1968. Le nouveau-né est le fils de Mme Yvonne LIONS qui est elle-même, la fille de M et Mme Fernand LIONS, Ancien Conseiller Municipal de Guillaumes.

A Beuil, la naissance de Nathalie, fils de Robert DI CARLO et Mme née BRUN, petite fille de M. et Mme DI CARLO, propriétaires de l'Hôtel du Cians à Beuil.

A Daluis, la naissance de Marie-Line, premier enfant au foyer de M. Joseph BLANC et de Mme née COTTON.

Nous adressons nos meilleurs voeux de prospérité à ces nouveaux-nés ainsi que nos félicitations aux parents et grands-parents.

MARIAGES

Le 27 Juillet 1968, a eu lieu à Nice le mariage de Melle Christiane BAUDINO avec M. Jean-Claude VOSGIEN.

Tous deux sont originaires de Guillaumes. La mariée est l'arrière-petite-fille de la regrettée Madame Pélagie BONNET tandis que le marié est le petit fils de Madame Louis AGNELY.

Le jeune ménage est actuellement installé au Maroc où l'époux a trouvé une situation dans l'enseignement.

A Rigaud, a été célébré le 16 Novembre, le mariage de Melle COTTON Yvonne de Daluis avec M. Roger BRES.

La mariée est la fille de notre aimable concitoyen, M. COTTON Edouard exploitant agricole à Roua.

A Péone-Valberg, on nous signale le mariage de Melle Françoise AMBROGLIO avec M. Jacques CERVONACCI, fils des propriétaires du Restaurant Caribou. Le mariage a été célébré par M l'Abbé DULIEUX.

A Beuil, ont été unis par les liens du mariage, M Jean Luc DUTERTRE avec Melle Michèle DONADEY, ainsi que M. Michel PERROUX avec Melle Michèle FERAUD.

Les deux mariés appartiennent à des familles beuilloises très anciennement installés dans ce village.

A Daluis, M. Raymond GILLOUX, originaire de Châteauneuf d'Entraunes petit-fils de Madame PONS, commerçante à Châteauneuf avec Melle Maryse COTTON.

Nous adressons bien volontiers nos meilleurs voeux de bonheur et de prospérité aux nouveaux époux.

DECES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de M. Louis LANCE, âgé de 87 ans, survenu à Nice. Ses obsèques ont été célébrées à Beuil au milieu d'une grande affluence.

Le défunt, ancien Retraité de l'Administration des Eaux et Forêts était originaire de Barels. Il était donc apparenté à de nombreuses familles Guillaumoises et son départ a été ressenti avec une profonde émotion par la population de notre Cité où il était particulièrement apprécié.

A toute sa famille, à tous ses enfants et en particulier à son gendre M. Albert TOCHE, nous adressons nos sincères condoléances.

Le Hameau de St-BRES a été affecté dernièrement par la mort de son doyen, notre concitoyen, Joseph Luc RAVEL, décédé le 10 décembre 1968, à l'âge de 86 ans.

Le défunt était autrefois le propriétaire de la source de la Puaou qui alimente maintenant Guillaumes en eau potable.

Nous adressons à ses parents, les plus proches, en l'occurrence, ses neveux et nièces, nos condoléances émues.

Notre concitoyen et ami, M. Maurice RAYNAUD nous signale la mort de son frère, originaire comme lui du Hameau de Bancheron, où il a même était exploitant agricole.

Ce décès est survenu à l'Hôpital de Draguignan.

Que M. Maurice RAYNAUD, son frère, ainsi que ses neveux et nièces soient assurés de notre participation à leur sentiment de tristesse.

C'est avec surprise que tout le monde vient d'apprendre la mort presque subite de Madame RANCUREL Alphonse domiciliée à Eaux.

Elle était originaire de Bouchanières, appartenant à la famille d'Alphonse GUERIN qui fut Conseiller Municipal et Doyen pendant de nombreuses années. En 1965, il avait refusé en raison de son âge et de sa santé, d'accepter un nouveau mandat.

Cette famille depuis trois ans, est grandement touchée puisqu'elle a perdu M. et Mme Alphonse GUERIN et aujourd'hui Madame RANCUREL Jeanne née GUERIN.

Nous adressons nos condoléances très attristées et très sincères à M. RANCUREL, et à ses enfants ainsi qu'à M. et Madame DUFILS.

M. Louis SABOULET, commerçant à Guillaumes vient de nous annoncer la mort brutale et inattendue de son père, survenu à Marseille, le samedi 11 janvier, où il résidait avec son épouse.

Nous adressons à cette famille frappée par ce deuil, nos sincères condoléances.

La Commune de Péone a été touchée par le décès de Madame Philomène BAUDIN, âgée de 86 ans, survenue à la suite d'une longue maladie. A son fils M. Basile BAUDIN, Adjoint au Maire de Péone, Ancien Maire de PEONE, qui l'a longtemps soignée avec un dévouement filial remarquable, nous adressons nos condoléances sincères et émues.

Nos amis, M. Louis GRAILLE , Maire de Châteauneuf d'Entraunes et Madame RICCI Marie, commerçante à Villeneuve d'Entraunes, viennent de perdre leur mère Madame Veuve Mathilde GRAILLE.

Ses obsèques ont été célébrées le dimanche 29 décembre à l'Eglise de Châteauneuf d'Entraunes au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie.

La défunte était particulièrement estimée par ses concitoyens A tous ses enfants, nous adressons le témoignage de toute notre sympathie devant ce triste évènement.

S E R V I C E M I L I T A I R E

Le jeune Jean GRAILLE, âgé de 18 ans, fils de notre Conseiller Municipal , M. Jules GRAILLE, a devancé l'appel. Il a été affecté à ANGERS dans le Corps choisi.

Jean TROUCHE, le fils de M. Fernand TROUCHE, notre dévoué Garde Municipal, a été appelé à remplir son service militaire à Aix en Provence, dans l'Armée de l'Air, selon d'ailleurs son désir. Il tenait à ne pas trop s'éloigner de Guillaumes aussi espérons-nous qu'il est satisfait de sa nouvelle résidence.

D E P A R T

Notre concitoyenne, Madame LARUE Irène vient de nous quitter. Fixée à Guillaumes, depuis plus de 10 ans, son départ sera certainement regretté par de nombreuses personnes.

Maintenant résidant à Nice, avec ses quatre enfants, nous leur souhaitons vivement de ne pas avoir à regretter cette décision bien au contraire.

B I E N V E N U E

Nous sommes heureux d'apprendre que M. et Madame GUILLERMET ont décidé de se fixer définitivement à Guillaumes. Madame GUILLERMET née Suzanne BELLIEUD, est originaire de Guillaumes.

De même, la famille BARTHELEMY Aimé qui comprend son épouse et ses enfants, résident maintenant à Guillaumes dans l'immeuble de la Frache. M. BARTHELEMY vient de recevoir une nouvelle affectation dans le Service des Ponts et Chaussées, c'est la raison pour laquelle, il a pris cette décision.

Nous souhaitons à tous ces nouveaux habitants de la Commune une bienvenue sincère et nous les assurons de notre satisfaction à participer à l'augmentation de la population de notre Commune.

N O C E S D' O R

Le 23 Novembre, M. et Madame Joseph LUCARINI, ont fêté leurs noces d'or , entourés de leurs enfants, Ernest et Robert, et leurs épouses, leurs petits-enfants, leurs frères et soeurs, parents et amis.

Nous leur adressons nos vives félicitations ainsi que nos vœux pour une longue et douce vieillesse.

S U C C E S A U X E X A M E N S

Ont été reçus avec succès :

Melle Christiane PASSERON, deuxième partie D.U.E.S (Chimie, Biologie)

M. Andre RAVEL, lère partie, D.U.E.S. (Chimie, Biologie) Ce dernier a accepté un poste dans l'enseignement qu'il remplit au Collège de Breil sur Roya.

ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE

Le mercredi 6 novembre, en remontant de Nice à Guillaumes, en voiture automobile, M et Madame Jules GRAILLE ont été victimes d'un redoutable accident à Touët sur Var. Le choc s'est produit entre leur voiture et un camion qui descendait sur Nice. Aussitôt après, ils ont été transportés en ambulance à l'hôpital St Roch où M. GRAILLE est arrivé dans un état presque désespéré nécessitant une réanimation immédiate.

Madame GRAILLE a subi une fêlure du bassin et une plaie importante au cuir chevelu, son état n'a pas été grave mais a nécessité un séjour hospitalier de près de deux mois et actuellement elle est à Guillaumes en convalescence. Son état est très satisfaisant.

Par contre, son mari a été victime d'un traumatisme beaucoup plus important (sept fractures des membres, un traumatisme cranien, une contusion du thorax). Il a été soigné successivement à St Roch et à Pasteur et son état est actuellement aussi satisfaisant que possible. Toutes ses fractures ont été réduites en bonne position grâce aux bons soins d'une équipe de jeunes chirurgiens disposant d'un matériel très moderne. Il est possible d'espérer une guérison presque intégrale des importants dommages subis.

En cette circonstance qui a affecté une famille entière dans la personne physique du père et de la mère, dans le coeur de tous ses membres et dans l'exploitation familiale largement perturbée par cet événement, nous adressons à celle-ci nos meilleurs voeux de rétablissement complet ainsi que l'expression de notre satisfaction de voir cet accident se terminer somme toute moins mal que prévu.

V I S I T E D E S Y E U X

Nous signalons aux personnes intéressées que la visite des yeux qui a lieu tous les trois mois se tiendra prochainement le 10 février à partir de 10 heures, à la Mairie de Guillaumes.

=====

N° 28 - JANVIER 1969
Abonnement 10 F

CCP MARSEILLE 9040-18
Percepteur de Guillaumes

Paraissant en janvier

avril

Juillet

Octobre